



**OPCALIA**

PROMOTEUR DE COMPÉTENCES

# APPEL A PROPOSITIONS « ACCOMPAGNEMENT DES TPE/PME FACE AUX ENJEUX DU RGPD »

Emilie GUERIN

OPCALIA Nouvelle Aquitaine - 4, avenue de Chavailles / Bâtiment 8 - 33 525 Bruges Cedex



## Table des matières du cahier des charges

|   |          |
|---|----------|
| <b>LE CONTEXTE DE L'ACCOMPAGNEMENT «RGPD » POUR LES TPE/PME.....</b>                                | <b>2</b> |
| <b>LE CONTEXTE .....</b>  | <b>2</b> |
| <b>L'OBJET DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT .....</b>   | <b>2</b> |
| <b>LE DEPLOIEMENT DE CETTE DEMARCHE .....</b>   | <b>3</b> |
| <b>LES SPECIFICITES DE L'ACCOMPAGNEMENT «RGPD » POUR LES TPE/PME .....</b>                          | <b>3</b> |
| <b>LE CONTENU DE L'ACCOMPAGNEMENT « A LA CARTE » .....</b>  | <b>3</b> |
| 1. DES REUNIONS DE SENSIBILISATION A LA MISE EN PLACE DE CETTE NOUVELLE REGLEMENTATION.....         | 3        |
| 2. DES ATELIERS THEMATIQUES PAR METIERS (DIRECTION, DPO, REFERENT RGPD...)                          | 4        |
| 3. DES PRESTATIONS D'APPUI-CONSEIL AUX ENJEUX RGPD EN ENTREPRISE PAR UN CONSULTANT SPECIALISE ..... | 4        |
| <b>LES PRINCIPES LOGISTIQUES.....</b>   | <b>4</b> |
| <b>LES BENEFICES.....</b>   | <b>5</b> |
| 1. POUR LES STRUCTURES BENEFICIAIRES : SE METTRE EN CONFORMITE.....                                 | 5        |
| 2. POUR LES CONSULTANTS SELECTIONNES : UN PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT .....                         | 5        |
| 3. POUR OPCALIA, OPCALIM ET L'AFDAS.....  | 5        |
| <b>LES MISSIONS ET OBLIGATIONS DES CABINETS PRESTATAIRES SELECTIONNES.....</b>                      | <b>5</b> |
| <b>CONTENU DE L'INTERVENTION .....</b>  | <b>5</b> |
| <b>LIVRABLES ATTENDUS .....</b>   | <b>6</b> |
| 1. POUR L'ENTREPRISE :.....   | 6        |
| 2. POUR OPCALIA : .....   | 6        |
| <b>COLLABORATION AVEC OPCALIA, OPCALIM ET L'AFDAS .....</b>   | <b>6</b> |
| <b>LES CONDITIONS FINANCIERES.....</b>  | <b>6</b> |
| <b>L'APPEL A PROPOSITIONS OPCALIA.....</b>  | <b>7</b> |
| <b>LES CRITERES DE SELECTION POUR LE CHOIX DES CABINETS PRESTATAIRES .....</b>                      | <b>7</b> |
| <b>LES MODALITES DE REPONSES A L'APPEL A PROPOSITIONS .....</b>                                     | <b>7</b> |

## L'accompagnement des TPE/PME face aux enjeux du Règlement sur la protection des données personnelles

### Le contexte

Cet appel à propositions s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat conclue entre Opcalia Nouvelle Aquitaine et la DIRECCTE Nouvelle Aquitaine suite à la publication du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

Ce texte vise une harmonisation quant à la régulation des données personnelles dans l'ensemble des pays de l'Union européenne et concerne toute entreprise, administration, organisation ou association, quelle que soit sa taille, traitant des données personnelles.

Depuis le 28 mai 2018, chacune de ces structures doit pouvoir justifier auprès de la CNIL (Commission nationale informatique et libertés) qu'elle respecte le cadre juridique du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles pour exploiter des données personnelles, sous peine de se voir appliquer des sanctions.

Parce que la mise en conformité au règlement européen concerne toutes les strates des organisations, et impacte leur gouvernance, voire leur stratégie de développement, le présent appel projet souhaite développer une offre à destination des TPE/PME afin de les accompagner dans la prise en compte des enjeux et opportunités que représente ce règlement européen. Cette offre sera autant destinée aux Délégués à la protection des données personnelles, qu'aux référents dans l'entreprise pour la protection des données personnelles, ou aux dirigeants et cadres d'entreprises.

### L'objet du dispositif d'accompagnement

Opcalia Nouvelle Aquitaine (avec deux autres Opca : Afdas et Opcalim) accompagne ses adhérents dans leur appropriation du RGPD en proposant un dispositif d'accompagnement « à la carte » sur 4 niveaux :

- Des réunions de sensibilisation à la mise en place de cette nouvelle réglementation avec l'intervention d'experts.
- **Des ateliers thématiques (direction, DPO, référent RGPD, service RH, service commercial...) animés par un consultant spécialiste du RGPD**
- **Des prestations d'appui-conseil RGPD en entreprise par un consultant spécialisé**
- Des formations professionnalisantes

**Les ateliers ciblés et les appuis conseil (audit, plan d'action) seront réalisés par un prestataire spécialisé en RGPD. Ils font l'objet du présent appel à propositions. Ils seront cofinancés dans le cadre du projet.**

Est éligible au dispositif toute entreprise de moins de 250 salariés n'appartenant pas à un groupe de 250 salariés, et plus particulièrement aux TPE/PME.



Ce dispositif consiste en un ensemble de 4 actions « à la carte » qui contribuent à améliorer la sensibilisation des entreprises en matière de RGPD de façon plus ou moins approfondie.

### Le déploiement de cette démarche

Cette démarche sera déployée du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 31 décembre 2019.

## Les spécificités de l'accompagnement à la prise en compte des enjeux et opportunités que présente le RGPD pour les TPE/PME

### Le contenu de l'accompagnement « à la carte »

L'accompagnement proposé comporte 4 étapes : de la sensibilisation à la professionnalisation, chacune pouvant être mise en œuvre séparément ou conjointement. Chaque entreprise fait le choix de suivre tout ou partie de ces 4 étapes en fonction de ses besoins.

1. Des réunions de sensibilisation à la mise en conformité à cette nouvelle réglementation (action non concernée par l'appel à proposition)

Ces réunions sont à destination des entreprises n'ayant pas ou peu de connaissance en matière de RGPD.

Elles seront animées par des professionnels (experts, membres du CLUSIR, conférenciers EUCLES) en format conférence ou table ronde en collaboration avec différents partenaires (ANSSI, CCI, ADI, pôles de compétitivité...).

Leur objectif est de proposer un premier niveau de compréhension aux participants leur permettant ensuite de comprendre comment le règlement impacte leur marché, leur écosystème, et de connaître leurs obligations. Le cas échéant, ils pourront ainsi appréhender l'utilité pour eux de participer aux trois autres étapes du projet. Celles-ci détailleront principalement les enjeux économiques, concurrentiels, réglementaires et en terme de ressources humaines, liés à cette nouvelle réglementation notamment au niveau du positionnement marché et de la cyber sécurité.

## 2. Des ateliers thématiques

Ces ateliers s'adressent aux structures conscientes de leurs obligations et souhaitant déployer un plan d'action concret en matière de RGPD au sein de leur entreprise.

**Ils sont animés par un consultant expert de cette thématique sur une demi-journée ou une journée. Ces ateliers seront organisés par thématiques métiers ou filière, permettant ainsi différents niveaux d'information et de mise en pratique : direction, DPO, référent RGPD, DRH, commerce... Les thématiques métiers restent à définir précisément avec le prestataire qui sera sélectionné ainsi que le format des ateliers : journée ou demi-journée.**

Cependant, des propositions sur les enjeux liés aux ressources humaines, à la relation client et à la cyber sécurité sont attendues. D'autres métiers peuvent faire l'objet de propositions.

## 3. Des prestations d'appui-conseil aux enjeux RGPD en entreprise par un consultant spécialisé

**Cette prestation de conseil est à destination des entreprises souhaitant se faire accompagner au regard de la réglementation RGPD, ainsi que sur la manière d'utiliser au mieux cette réglementation pour valoriser leur image et leur activité.**

**Elle sera proposée par un consultant/prestataire sélectionné et expert en RGPD.**

**L'accompagnement s'étend de 1 à 3 jours par entreprise suivant ses besoins. 25 à 40 entreprises seront ciblées dans le cadre de cet accompagnement.**

Cet appui-conseil sera composé en 2 phases :

- une phase de diagnostic donnant lieu à un plan d'action RGPD et une proposition d'intervention quantifiée en nombre de demi-journée
- une phase de mise en œuvre de l'accompagnement à travers une aide à la mise en place du plan d'action RGPD avec des conseils personnalisés, tant sur le plan réglementaire, la sécurité, que sur les opportunités de développement.

## 4. Des formations professionnalisantes

Ces actions sont non concernées par cet appel à propositions.

### Les principes logistiques

- Opcalia est maître d'ouvrage pour le compte de l'AFDAS et d'Opcalim
- Ce dispositif est déployé dans 4 villes de Nouvelle Aquitaine : Bordeaux, Poitiers, Limoges et Bayonne.

- Les étapes 1 et 2 se dérouleront dans les locaux de nos partenaires (CCI, ADI, collectivités territoriales...)
- La communication autour du déploiement de ce dispositif sera mise en œuvre par chacun des 3 OPCA auprès de ses adhérents mais également par la Direccte et ses partenaires.

## Les bénéficiaires

1. Pour les structures bénéficiaires :
  - Adapter leur modèle économique à une nouvelle ère du traitement des données
  - Prendre le temps de la réflexion au fur et à mesure des différentes étapes du dispositif
  - Bénéficier d'un appui extérieur, de conseils sur cette thématique
  - Identifier les actions à mettre en place
  - Hiérarchiser ses besoins
  - Concevoir un plan d'action sur mesure
  - Profiter d'un accompagnement individualisé
  - Capitaliser les actions mises en œuvre
2. Pour les consultants sélectionnés : un partenariat gagnant-gagnant
  - Etre partenaire de trois OPCA sur un réseau d'entreprises interprofessionnelles et interbranches
  - Accéder à des entreprises, TPE/PME généralement peu demandeuses d'accompagnement
3. Pour Opcalia, Opcalim et l'AFDAS
  - Mieux qualifier les besoins des structures grâce à un diagnostic
  - Proposer de façon réactive une réponse adéquate à leurs adhérents en matière de RGPD
  - Fidéliser leurs adhérents grâce à une réponse « sur mesure » à leur besoin

## Les missions et obligations des cabinets prestataires sélectionnés

### Contenu de l'intervention

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif, les missions principales des prestataires sélectionnés sont de :

- Proposer plusieurs thématiques pour les ateliers
- Animer ses ateliers thématiques
- Réaliser des prestations d'appui-conseil (interview rapide/ diagnostic-plan d'action/accompagnement/rédaction d'un document de restitution)
- Participer à des réunions de suivi avec les pilotes du projet



## Livrables attendus

### 1. Pour l'entreprise :

Pour les ateliers : un document de synthèse reprenant les principales notions abordées en ateliers

Pour la prestation d'appui conseil : un résumé de diagnostic + plan d'action + un compte rendu d'accompagnement

### 2. Pour Opcalia :

Pour les ateliers : un programme, des feuilles de présence émargées (stagiaire/consultant)

Pour la prestation d'appui conseil : l'ensemble des livrables remis à l'entreprise (un résumé de diagnostic + plan d'action + un compte rendu d'accompagnement)

## Collaboration avec Opcalia, Opcalim et l'AFDAS

Les étapes 2 et 3 du dispositif sont mises en œuvre en collaboration entre les chefs de projets RGPD des 3 OPCA et les prestataires sélectionnés. Les chefs de projets des 3 OPCA interviendront notamment sur l'identification des structures susceptibles de participer au dispositif en s'appuyant notamment sur un réseau de partenaires et les membres du comité de pilotage.

## Les conditions financières

Le contenu de l'intervention effectué dans les étapes 2 et 3 par les prestataires sélectionnés auprès des structures adhérentes des 3 OPCA est cofinancé par l'Etat de la façon suivante :

100 % du coût des prestations d'**animation des ateliers** quel que soit la taille de la structure participante

70 % du coût de la prestation d'**appui-conseil** pour les entreprises de moins de 20 salariés

60 % du coût de la prestation d'**appui-conseil** pour les entreprises de 20 à 50 salariés

50 % du coût de la prestation d'**appui-conseil** pour les entreprises de plus de 50 salariés

Chaque prestation réalisée par les prestataires sélectionnés donne lieu à une facturation à Opcalia. Opcalia opère le paiement dans le respect des dispositions prévues par la convention cadre qui sera conclu entre OPCALIA et les prestataires sélectionnés.

Les prestataires sélectionnés sont rémunérés à la prestation, selon un forfait (atelier et appui-conseil) et la livraison des livrables correspondants. Ce forfait couvre l'ensemble des charges et frais des prestataires sélectionnés notamment en termes de frais de déplacement.

Ces prestations devront être réalisées entre le 1er décembre 2018 le 31 décembre 2019.



## L'appel à propositions Opcalia

Opcalia lance –pour le compte d'Opcalim et de l'AFDAS également- cet appel à propositions sur le territoire néo-aquitain afin de sélectionner les prestataires de proximité qui seraient susceptibles d'intervenir sur les étapes 2 et 3 du dispositif (ateliers et missions d'appui-conseil).

### Les critères de sélection pour le choix des cabinets prestataires

Les prestataires devront dans leur proposition écrite faire preuve des exigences suivantes :

- Une implantation territoriale en Nouvelle Aquitaine
- Des références dans des missions de conseil et d'accompagnement en TPE/PME
- Des compétences en termes de connaissance de la réglementation sur la protection des données personnelles et sa mise en œuvre pratique et stratégique

## Les modalités de réponses à l'appel à propositions

Cet appel à proposition est ouvert à partir du 29/10/2018

Les prestataires intéressés doivent formuler leur proposition dans un mémoire technique auprès du chef de projets RGPD Opcalia en précisant :

- La présentation du prestataire
- Son chiffre d'affaire et la part des activités de conseil et/ou de formation liée au RGPD, à la cyber sécurité, aux enjeux informatiques et libertés
- Les capacités techniques : moyens humains, moyens matériels et méthodologiques qui seront mis en œuvre
- Les capacités professionnelles : qualifications, attestations de bonne exécution de maîtres d'ouvrage de moins de trois ans, qualification de l'équipe (CV), importance du personnel d'encadrement
- Démarche qualité
- Des références d'intervention dans le cadre des enjeux RGPD (mise en conformité, registre de traitement, analyse d'impact, preuve de consentement, confiance numérique...)
- Leur intérêt pour la démarche de l'appel à proposition et leur méthodologie d'approche de cette thématique pour les TPE/PME
- Leur proposition de format et de cible « métiers » pour les ateliers : contenu de la prestation proposée
- Leur proposition pour les formats appui conseil en entreprise : contenu de la prestation proposée
- Les départements/villes sur lesquels ils se positionnent pour intervenir





- Les CV des consultants mobilisés sur le dispositif
- Une proposition tarifaire pour :
  - La prestation d’animation d’atelier thématique (en cout HT à la demi-journée)
  - La prestation d’appui conseil en entreprise (en cout HT à la demi-journée)

Les propositions seront examinées par une commission de sélection. Une audition en format « speed dating » en présentiel ou en web conférence pourra être organisée.

Tous les prestataires qui auront répondu à l’appel à propositions seront individuellement informés de la suite donnée à leur candidature.

**Pour toute information complémentaire, n’hésitez pas à contacter opcalia par mail uniquement :**

**Emilie GUERIN – [emilie.guerin@opcalia.com](mailto:emilie.guerin@opcalia.com)**

Le dossier complet doit être envoyé au plus tard le 16/11/2018 par mail à [emilie.guerin@opcalia.com](mailto:emilie.guerin@opcalia.com)